

Le Breuil

Bulletin d'informations municipales

www.lamure.fr



Joyeux Noël
à La Mure

Une année s'achève...



ÉRIC BONNIER
Maire de La Mure

Une année toujours aussi riche en réalisations et en émotions, la satisfaction de voir se concrétiser les projets pour la ville, des actions les plus simples aux chantiers d'envergure.

Les gros projets se terminent avec notamment les travaux actuels pour la requalification de la rue du Breuil.

Il est l'heure de mettre le cap sur 2019 avec une feuille de route réfléchie pour cette nouvelle année. Une priorité doit être donnée maintenant en misant fortement sur le quotidien des habitants. Après d'énormes projets réalisés ces dernières années, nous devons nous placer en 2019 au plus près des Muroises et des Murois.

Les inquiétudes, la situation nationale et les faits qui ont marqué ce mois de décembre, quelles que soient les idées et sensibilités de chacun, ne doivent pas effacer la chaleur recherchée de ces moments précieux passés auprès des personnes qui nous sont chères.

En cette traditionnelle période de fêtes, ne passons pas à côté des instants d'un bonheur partagé avec nos proches, nous en avons tellement besoin. A titre personnel, et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année.

« Au plus près des Muroises et des Murois. »

Le Stationnement à La Mure... Qu'en est-il réellement ?



Facile ou pas facile ? Telle est la question ! En tout cas, le stationnement à La Mure est un sujet abordé de manière récurrente par les Murois et Matheysins.

« On ne trouve pas de places ! » entend-on dire... « J'ai dû me garer aux Capucins » (à 300m du centre-ville !!)

L'occasion est donnée dans ce numéro de faire un point précis sur la capacité de stationnement sur le domaine public à La Mure, de rappeler les projets entrepris pour augmenter le nombre de places de parking et de présenter les dernières actions menées pour matérialiser des emplacements dans certains quartiers.

C'est le sujet traité par la commission municipale « Sécurité, Circulation et Stationnement » présidée par **Fabien Calonego**, en binôme avec **Bernard Durand**, adjoint au maire délégué à cette thématique.

La Mure dispose au total de **1 471 places de stationnement** dont 505 situées dans le périmètre de l'hyper centre-ville. Sur ce total, ce sont **1 367 places** et zone blanche, **75** en zone bleue et **29 places PMR**.

Rappelons qu'avec la création des zones bleues, la ville de La Mure a fait ce choix fondamental de maintenir un stationnement gratuit, et de proposer un turn-over des véhicules sur **les places bleues en faveur du commerce de proximité**.

La municipalité a procédé ces dernières années à **plusieurs démolitions de bâtiments vétustes** afin de créer de nouveaux parkings en centre-ville (rue des Capucins, rue Murette, rue Calemar, rue des Hers, place Combette, place de Marktredwitz) ; ce sera encore le cas lorsque des occasions se présenteront, notamment avec le futur projet sur le tènement Berthier rue du Château qui augmentera de manière considérable la surface de stationnement à proximité de l'Hôtel de Ville.

Nos places du centre-ville ne sont pas extensibles et les murs des maisons ne sont pas amovibles.

Aussi, il a fallu proposer des alternatives pour améliorer encore l'offre de stationnement : exemple en 2018 avec **le nouveau parking de la Citadelle** (84 places supplémentaires).

Il s'agit parfois de procéder tout simplement au traçage des emplacements le long des voies communales afin de **mieux organiser ce stationnement et de gagner ainsi de nombreuses places** : c'est ce qui a été réalisé en novembre dernier sur l'avenue des Plantations, la rue du Théâtre, la rue de la Ganterie, la Grande rue... et prochainement l'avenue Général de Gaulle.

Avenue des Plantations



Rue du Théâtre



Rue de la Ganterie



Grande Rue



Le long de l'avenue des Plantations, 35 places ont été matérialisées en chicanes afin de supprimer les stationnements gênants sur les trottoirs, faciliter les déplacements piétons et ralentir la vitesse des véhicules à l'approche des groupes scolaires.

De cette manière, le stationnement est notamment optimisé aux heures de rentrées et de sorties des élèves.

Un travail identique sera réalisé début 2019 le long de l'avenue Général de Gaulle avec la matérialisation de 35 places.

Une vingtaine de places sont dorénavant tracées sur la rue du Théâtre afin de compenser la suppression du parking devant le lycée de la Matheysine dans le cadre de l'aménagement du nouveau parvis sécurisé de l'établissement. Ces places seront notamment disponibles en soirée pour le public du cinéma-théâtre et les usagers de l'école de musique. Rappelons par la même qu'un sens unique a été instauré dans le sens de la descente.

Le principe est le même que pour la rue du Théâtre ; des places sont tracées rue de la Ganterie devenue un sens unique avec en plus des « arrêts minute ». Elles permettent la dépose de lycéens aux abords de l'établissement secondaire et se situent à proximité immédiate des futurs quais-bus qui seront réalisés avenue de la République le long du jardin de ville.

Dans la Grande Rue, le nouveau marquage des places évite ainsi un stationnement anarchique ; il incite les habitants du quartier à stationner de manière organisée pour profiter au mieux de la capacité disponible dans le cœur historique de la ville.

Concertation



Une réunion de concertation avec des **riverains de l'avenue des Plantations, l'avenue Général de Gaulle et la rue du Théâtre** s'est tenue le 30 octobre à la MAB afin de présenter les aménagements en faveur du nouveau mode de stationnement dans le quartier. Cette rencontre a permis aux élus de répondre à de nombreuses questions en échangeant avec des habitants imprégnés au quotidien de la vie du quartier et qui apportent des éléments précieux dont il faut tenir compte dans les projets.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2019...

Personne ne peut contester que la ville de La Mure a subi une impressionnante transformation sur les 15 dernières années, avec **un changement physique reconnu par tous** (entrées de ville, cités minières, Breuil, bords de Jonche, fleurissement...) et **la construction d'équipements structurants** dans diverses thématiques de la vie municipale (gendarmerie, médiathèque, halle des sports, vestiaires des stades, piste synthétique, halte-garderie, MAB, piscine intercommunale, extension du lycée...)

Ces réalisations, portées par la commune ou par d'autres collectivités, sont pour la plupart l'aboutissement de très gros projets, nécessitant de gros investissements et l'obtention d'importantes aides financières. Ces équipements offrent aux murois et matheysins des outils de haute qualité qui n'ont rien à envier à ceux de l'agglomération grenobloise, mais la vie municipale ne se résume pas à ces seules réalisations d'envergure, aussi nombreuses soient-elles.

Gérer une ville, c'est entreprendre, la transformer... mais c'est aussi et surtout répondre à **une attente des habitants qui vivent cette ville au quotidien**.

Au-delà de ces grands projets, de multiples actions sont menées par la collectivité en faveur de la jeunesse, des aînés, du cadre de vie des quartiers, des associations et bien d'autres... A cet effet, le maire a souhaité donner aux élus **une « feuille de route » pour 2019**, visant à se recentrer sur le quotidien des murois. Il a demandé à des élus référents de lancer d'ores et déjà des réflexions et de travailler sur les sujets suivants :

- L'incitation à l'installation d'entreprises, d'artisans et de commerçants.
- Les lavoirs et bassins à La Mure, le devenir de ce patrimoine.
- Les panneaux de rues et une signalétique spécifique pour les lotissements.
- Les panneaux réglementaires de Police (circulation et stationnement)
- Le jardin de ville : quelle destination pour ce site emblématique ?
- Une réflexion sur un plan « trottoirs » (déplacements et accessibilité)
- Quel accueil pour les nouveaux arrivants ?

Les groupes de travail ont commencé à plancher sur cette demande du maire afin d'agir au plus vite et de programmer en 2019 les premières actions sur ces différents thèmes de la vie municipale.

Le quotidien est une priorité... le cap est donné !

DIMITRI, 10 ANS...

UN MUROIS CHAMPION DE PÉTANQUE



Aux championnats de l'Isère tête à tête.

Jeune habitant de La Mure, scolarisé en CM2 à l'école des Bastions, **Dimitri SARRON** est notre champion de pétanque local avec à son actif un très beau palmarès.

Dans cette passion transmise par ses parents, Dimitri souhaite

atteindre le plus haut niveau et pratiquer la discipline à l'échelon international, rêvant de jouer dans quelques années aux côtés des plus grands noms de la Pétanque, ses idoles qu'il admire aujourd'hui lors des retransmissions télévisées et qu'il suit au plus près dans leurs carrières de boulistes.

Licencié au club échirollois « ALE », il s'entraîne deux fois par semaine et pratique la pétanque au quotidien.

En 2018, dans sa catégorie minime, Dimitri s'est particulièrement distingué avec de jolis titres obtenus :

- Champion de l'Isère en tête-à-tête pour la 3^{ème} année consécutive ;
- Champion de l'Isère en doublette ;
- Champion de Ligue Rhône-Alpes-Auvergne en doublette.

Avec un tel commencement, notre jeune pétanqueur est promis à un très bel avenir.

Toutes nos félicitations et encouragements à Dimitri qui porte haut les couleurs de notre Matheysine.

MATHEYSINE VIET VO DAO

Créé en 2006 et présidé par Patrice SOULAGE, le club compte aujourd'hui une quarantaine de licenciés dont des enfants accueillis à partir de 6 - 7 ans et pour lesquels sont dispensés des cours spécifiques avec des enseignants dédiés.

Qu'est-ce que le Viet Vo Dao ?

Les premiers termes apparaissent il y a 5000 ans, ils signifient **« Art Martial Traditionnel Vietnamien »** et la discipline est codifiée depuis 3 millénaires.

S'adressant à tous ceux et celles qui souhaitent pratiquer un art martial à tout âge de la vie, le Viet Vo Dao propose, de par la variété de ses exercices, la possibilité de développer son potentiel énergétique et physique. Plusieurs styles sont ainsi proposés aux pratiquants en fonction de leur constitution naturelle et de leur niveau.

Le club matheysin pratique **le style Thanh Long** de l'école placée sous l'autorité du Maître français NGUYEN Van Diet Gérard avec :

- le « Vo », le style externe physique (art martial)
- le « Khi Dao », le style interne (travail du souffle, de la respiration, de l'équilibre, de la coordination...)

Le Viet Vo Dao se caractérise par une boxe « pieds-poings »



basée d'abord sur la défense, avec les codes rituels d'un art martial traditionnel, respectant les valeurs morales enseignées par l'école du Maître.

Des compétitions sont organisées par la Fédération et de nombreux stages sont proposés tout au long de l'année.

À La Mure, les cours ont lieu en soirée les lundis, jeudis et vendredis en fonction des niveaux et des styles, au complexe Jean Morel et à la Halle Fabrice Marchiol.

**Contact et Renseignements : 06 86 17 89 91
mvvcontact@gmail.com / www.mvvd.org**



ACCESSIBILITÉ... UNE OBLIGATION.

Il faut rappeler que la loi Handicap n°2005-102 du 11 Février 2005 impose l'obligation de mettre en accessibilité tous les Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

Pour ce faire, la commune a établi un inventaire des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des équipements municipaux et déposé auprès de la préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) présentant l'engagement financier et la programmation de ces travaux.



Dominique FANGET, Présidente de la commission extramunicipale « Accessibilité, Handicap et Lien Social »

C'est par délibération du Conseil municipal en date du 26 octobre 2017 que cet Ad'AP a été adopté pour voir la réalisation de nombreux travaux et aménagements sur une durée de 6 ans.

Certains de ces travaux envisagés sont très importants à la fois sur le plan matériel et financier, mais

dans la grande majorité, il s'agit d'une multitude de petites actions ne nécessitant pas d'énormes moyens mais qui permettent tout simplement de rendre la vie beaucoup plus facile aux personnes atteintes d'un handicap.

L'investissement total estimé pour cet Ad'AP de 2018 à 2023 s'élève tout de même à **près de 700 000 € HT** ; viendront se soustraire les coûts de réalisations d'un certain nombre de chantiers pour lesquels des dérogations ont été demandées.

En dehors des gros chantiers, **un Plan Pluri-Annuel dédié à l'accessibilité PMR est reconduit chaque année sur le budget d'investissement pour un montant de 50 000 €.**

Ecole de musique et théâtre

Le nombre recensé de places PMR à La Mure s'élève à 29 sur le domaine public.

Deux nouveaux emplacements viennent d'être matérialisés : sur le parking de l'école de musique et aux abords immédiats du cinéma-théâtre.



Place PMR aux abords du Théâtre.



Place PMR parking Ecole de Musique.

Pour la construction de structures neuves, la question ne se pose pas car les travaux réalisés doivent tenir compte des réglementations en vigueur. Le problème se présente en revanche pour les bâtiments anciens ; l'objectif de les rendre accessibles ne doit pas déflorer le cachet de certaines architectures et de structures parfois classées.

Il faut rappeler que l'accessibilité concerne toutes formes de handicaps, l'aménagement des bâtiments, la signalétique ainsi que les cheminements piétons d'une manière générale.

En ville, l'objectif est d'entretenir un lien social en favorisant la cohabitation entre les usagers, les personnes pourvues d'un handicap provisoire ou définitif, les personnes âgées, les poussettes...

Notre mission est également d'apporter un bien-être à tous en travaillant en partenariat avec les diverses commissions municipales, afin de toujours prendre en compte ce volet handicap et accessibilité. C'est le cas par exemple pour le choix du mobilier urbain (bancs, mains courantes des escaliers extérieurs, abris-bus, quais-bus...) et tous travaux réalisés sur le domaine public (trottoirs, accès aux bâtiments, places de parking réservées...)

C'est dans cet optique que l'AD'AP est justement mis en place pour programmer les aménagements nécessaires années après années.

Sur l'année 2018, les premiers programmes de l'Ad'AP ont été réalisés, tant sur des bâtiments communaux que sur les voiries.

Nous proposons dans ce numéro de retracer en quelques explications et images les réalisations en faveur de l'accessibilité dans nos services municipaux ou espaces extérieurs.

Ecole des Bastions

Le 16 novembre, en présence des élus au scolaire et de la commission « Accessibilité et Handicap », une rampe d'accès a été inaugurée dans la cour de l'école maternelle des Bastions facilitant l'autonomie et les déplacements des enfants accueillis en fauteuil.

Coût de l'opération : 4000 €

L'année dernière, une première rampe avait été réalisée de l'autre côté du bâtiment à l'entrée de l'école pour un montant de 8 900 €.



Rampe d'accès à la maternelle des Bastions.

L'AD'AP EST BIEN LANCÉ



Des toilettes PMR en mairie.

Au service Accueil et État-civil de l'Hôtel de Ville, la banque d'accueil du public a été modifiée afin de proposer un plateau à hauteur des personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou ne pouvant rester debout durant leurs démarches administratives. Très pratique aussi pour les formalités dédiées aux enfants.



Une banque d'accueil adaptée.

À la Mairie...

Les aménagements dans les anciens bâtiments sont les plus compliqués. L'étage de la mairie était déjà accessible grâce à l'ascenseur installé en 2007, mais aucune des toilettes du bâtiment ne répondait aux normes d'accessibilité. En novembre et décembre, les travaux ont eu lieu, les toilettes accessibles toutes neuves sont dorénavant opérationnelles au 1^{er} étage.



Une réflexion est lancée pour un plan « trottoirs ».

L'accessibilité PMR passe bien évidemment par les modes de cheminement piétons. Fauteuils roulants et poussettes empruntent les trottoirs de la ville, et les choses sont parfois difficiles, avec des surfaces non adaptées, des aménagements manquants et des largeurs insuffisantes. Un groupe de travail a été constitué afin d'établir un diagnostic et recenser les problèmes relatifs aux trottoirs sur le périmètre de la commune.

À La Mure...

La nouvelle rampe extérieure pour un accès au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est terminée, côté place Perret. Une main courante sera installée pour assurer la sécurité des passants. Afin de permettre un accès à l'ascenseur, des aménagements complémentaires seront menés à l'intérieur au niveau de cette entrée.



Une rampe au rez-de-chaussée de la mairie.

Rue du Breuil



Des terrasses accessibles pour les commerces.

Au-delà du grand projet de requalification et d'embellissement de la rue du Breuil, l'occasion a été donnée durant la phase de réflexion, de profiter du chantier pour traiter l'accessibilité dans un maximum de commerces de cette rue en pente. C'est donc grâce à un principe de terrasses en escaliers que l'accès est rendu possible au niveau des seuils de portes de ces commerces, supprimant ainsi les marches qui accueilleraient les clients devant chaque adresse. Devant ces terrasses, les trottoirs sont bien évidemment conçus en respectant la réglementation en vigueur (largeur, bateaux au niveau des passages piétons et croisements de rue, etc...)

La Commission extra-municipale « Accessibilité, Handicap et Lien Social »

Elle est composée d'élus et de non élus (personnes atteintes d'un handicap ou sensibilisées par le handicap).

Sa mission consiste à porter un regard transversal sur tous les lieux appelés à recevoir du public, les foyers d'hébergements pour personnes déficientes intellectuelles, les équipements municipaux, scolaires, touristiques, les internats, les commerces locaux... et sur tous les aménagements réalisés sur le domaine public en matière d'urbanisme, de déplacement et d'accessibilité. La Commission a également un rôle d'information et de sensibilisation pour changer le regard du citoyen face au handicap quelle que soit sa nature.

Les membres de la commission extra-municipale « Accessibilité, Handicap et Lien social » :

Élus	Non élus
Dominique FANGET	André LANGELIER
Brigitte BONATO	Claude STRAPPAZZON
Marie-Claire DECHAUX	Gérard DOUHERET
M-Christine IDELON RITON	Christelle TROUSSIER
Mary TRAPANI	Patrick MARY
Eric VILLARET	Marie-France FEVRIER
Christelle PREUX	Marie-Odile BALME
Carlos RIVIERE	Corinne FARACI



LE BREUIL EN PLEIN TRAVAUX...

Le chantier a commencé en septembre sur le côté Nord de la Rue du Breuil (côté des bars), débutant par la place de la Liberté et descendant progressivement jusqu'au pied de la rue.

Les bonnes conditions climatiques ont permis d'avancer rapidement ; les premiers bétons désactivés ont pu être posés dès la fin octobre face à l'Hôtel de Ville, donnant **une parfaite idée de l'image qu'offrira le nouveau Breuil.**

Depuis, plusieurs zones ont été traitées sur ce côté de la rue et la totalité des éléments en pierres a été installée (bordures, murettes, emmarchements, jardinières...).



Des terrasses en escaliers devant les commerces.

Le principe **des terrasses en escaliers** offre une accessibilité à l'entrée des commerces, tout en proposant un cheminement piéton aux normes PMR le long de la voie.

Pour les surfaces qui n'ont pu être terminées en béton désactivé, des aménagements spécifiques seront apportés par les entreprises afin de faciliter l'accès aux commerces et les déplacements sur les trottoirs. (NB : il est nécessaire d'avoir une température supérieure à 9°C pour poser les bétons).



Le nouveau visage du Breuil.

UN POINT SUR LES PROCHAINES SEMAINES...

Pour la 2^{ème} tranche : trottoirs côté sud – (début 2019).

La démolition commencera par le pied de la rue et se poursuivra en remontant jusqu'à la place Pasteur ; elle sera ensuite effectuée sur la partie haute en redescendant depuis la mairie.

Durant cette période, les entreprises seront en arrêt en cas d'intempéries et des cheminements piétons seront traités de façon à être le plus praticable possible. Des tapis en caillbotis seront posés si nécessaire devant les pas de portes. Les travaux se dérouleront de la même manière que le côté nord.

Un nouveau sens de circulation sera instauré au niveau de la place Pasteur et rues adjacentes pendant cette 2^{ème} phase.

Concernant l'éclairage, les luminaires actuellement neutralisés de la rue Jean Jaurès seront démontés et reposés dans le Breuil par la société SOBECA (février 2019).

... UN NOUVEAU PARVIS POUR LE LYCÉE



Les travaux en cours pour le parvis du lycée.

Les travaux pour **l'extension du Lycée de la Matheysine** se sont achevés durant l'été ; la nouvelle aile accueillant le restaurant-self et l'internat est opérationnelle depuis la rentrée de septembre.

Dans le cadre de ce beau projet porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et confortant la présence d'équipements structurants sur la commune de La Mure, **la ville avait prévu de doter le lycée d'un nouveau parvis** afin de sécuriser son entrée et d'embellir le site en supprimant la circulation et le stationnement devant l'établissement et en proposant une entrée en continuité directe avec le jardin de ville.

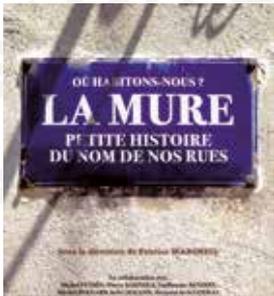
Seul un accès aux véhicules techniques et de secours sera autorisé, offrant ainsi aux élèves une aire entièrement piétonne devant l'entrée de l'établissement et des aménagements paysagers pour mettre en valeur les bâtiments dans un environnement végétalisé.

Les bordures, les surfaces en dur et le mobilier urbain ont été posés durant l'automne, les espaces verts et surfaces engazonnées seront réalisés après l'hiver.

Montant des travaux pour la commune de La Mure : 170 000 €

INFORMATION DES SERVICES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

LE LIVRE SUR LE NOM DES RUES



« Habiter une ville, c'est l'aimer déjà un peu.

L'aimer, c'est vouloir la comprendre davantage ! »

Ainsi commençait la préface du livre édité en 2006

sous la direction de Fabrice Marchiol : « **La Mure, petite histoire du nom de nos rues.** » L'ouvrage avait été offert à tous les foyers murois pour découvrir la ville à travers une forme légère et connaître l'origine de tous les noms de nos rues.

Nous proposons aux nouveaux arrivants et aux Murois qui ne possèdent pas cet ouvrage, de venir en chercher un exemplaire en mairie.

Se présenter, muni d'un justificatif de domicile au secrétariat des élus : 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, **à partir du 7 janvier.**

Le livre vous est offert !

TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Le service de transport des personnes âgées ou en perte d'autonomie fonctionne depuis le mois d'octobre. Ce service, assuré par le Taxi Murois, est financé par la ville de La Mure avec une participation de 2 € pour un aller-retour (à la charge de l'utilisateur). Il propose aux personnes de les acheminer vers le centre-ville ou l'hôpital.

La prestation est proposée **tous les jeudis après-midi.**

Suite à la première période « test », des ajustements ont été apportés pour répondre au mieux à la demande.

Dorénavant, **deux horaires** sont proposés **sur les points de ramassage : 14h00 et 15h30.**

Ainsi que **deux horaires de retour : 15h30 et 17h00.**

Afin d'améliorer la prestation, un questionnaire est disponible en mairie ou au C.C.A.S. N'hésitez pas à donner votre avis (horaires, organisation, points de ramassage et de dépose...).

Pour tout renseignement :

C.C.A.S de La Mure – 04 76 81 53 20

ccaslamure@orange.fr

PROF EXPRESS

Rappel : du CP à la Terminale... **le soutien scolaire en ligne est disponible** pour les élèves domiciliés à La Mure via la plateforme « Prof Express ». Plus de 100 élèves sont déjà inscrits. **Le service est gratuit**, pris en charge par la ville de La Mure. Pour s'inscrire : www.soutienscolaire-la-mure.com
Renseignements : **02 49 62 20 20** (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) ou envoyez vos coordonnées à : code@profexpress.com

RALLYE NEIGE & GLACE



La 65^{ème} édition du Rallye Neige et Glace se déroulera du 20 au

23 janvier 2019 proposant un circuit en boucle au départ de Villard de Lans. Il est destiné aux voitures anciennes des années 1950 à 1993 qui circuleront dans le flot du trafic normal de véhicules en se conformant au règlement du Code de la Route. 90 voitures passeront **en Matheysine et à La Mure le mardi 22 janvier** respectant un écart d'environ une minute entre chacune. **Pour La Mure : passage prévu entre 13h45 et 15h45.**

expression des groupes représentés au conseil municipal

POUR LA MURE ET LA MATHEYSINE, CONTINUONS !

Agir en toute solidarité !!

C'est en ces périodes de fin d'année que ressurgissent naturellement les élans de solidarité au fond de chacun ; c'est dans ces moments qu'une volonté d'entraide et qu'un sentiment de cohésion sociale semblent se répandre pour apporter le réconfort et un peu de chaleur à ceux qui en ont le plus besoin, les plus démunis, les personnes isolées, les familles touchées par la maladie... L'actualité nationale et le mouvement qui touche notre pays depuis novembre confirment cet appel en faveur des plus défavorisés, mais les difficultés dans les foyers ne disparaissent pas d'un tour de passe-passe à l'issue des fêtes du nouvel an.

Penser « Solidarité » c'est très bien, parler « Solidarité » c'est un pas en avant, mais **agir « Solidarité »** c'est bien mieux que les paroles. Toutes les idées dans ce sens sont louables, faut-il encore pouvoir les concrétiser et les mettre en application avec les moyens donnés, sans jouer sur des effets d'annonces séduisantes qui finalement ne pourraient voir le jour.

C'est de cette manière que **nous faisons des choix !**

A La Mure, les actions municipales en matière de solidarité se reconduisent chaque année et de nouvelles aides ou prestations sont instaurées lorsqu'un besoin se présente.

Nous pouvons citer les aides apportées auprès des personnes âgées, les aides financières relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, au paiement de l'eau ou au maintien à domicile.

De nombreuses associations caritatives sont subventionnées via le C.C.A.S, une grande majorité d'associations sportives ou culturelles bénéficient de moyens mis à disposition par la collectivité pour maintenir un panel de disciplines variées sur le territoire.

Le service d'aide scolaire en ligne permet l'accès à un outil pédagogique de manière égale pour toutes les familles muroises, sans obstacle financier.

Le nouveau service de transport des personnes âgées est à disposition une fois par semaine pour se déplacer sur La Mure et les aménagements répondant aux normes d'accessibilité ont commencé pour s'adapter aux différents types de handicap...

La solidarité est de mise toute l'année !

A ce titre, l'ensemble des élus de notre groupe vous souhaite de très bonnes fêtes et vous convie à partager sans modération cette solidarité en toutes occasions.

LES ÉLUS DU GROUPE « POUR LA MURE ET LA MATHEYSINE... CONTINUONS »

[Facebook.com/PourLaMureetlaMatheysine](https://www.facebook.com/PourLaMureetlaMatheysine)

LA MURE, ENSEMBLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'année 2018 se termine. Chacun et chacun fera son bilan personnel et intime des événements qui ont marqué cette année.

À l'échelle communale et intercommunale, Le groupe La Mure Ensemble Aujourd'hui et Demain poursuit résolument son action sur les dossiers de votre vie quotidienne avec ses propositions :

- modification des critères d'attribution et augmentation des subventions aux associations culturelles et sportives,
- aide aux départs en classe verte et régularisation du fonctionnement de la caisse des écoles,
- défense et développement des services publics comme l'hôpital (l'acquisition d'un scanner à l'hôpital Fabrice Marchiol était inscrite dans notre programme) ou la poste,
- initiatives en faveur de l'économie locale et des petits commerces comme la demande de fermeture des grandes surfaces le dimanche, la mise en place de dispositifs d'aides à l'installation ou à la reprise de commerces, la réduction de la durée des travaux sur la rue du Breuil,
- solidarité envers les plus fragiles via l'abandon du tout molok ou l'extension de l'utilisation de la navette,
- opposition aux hausses du prix de l'eau (il a augmenté de plus de 10 % depuis 2013) ou des impôts. 2018 aura été marquée par l'augmentation des impôts à la communauté de communes sans que la majorité de la Mure ne s'y oppose,
- écouter, consulter et concerter tous les Murois avant de décider. C'est essentiel pour le mieux « vivre ensemble et en solidarités ». L'idée issue du mouvement des gilets jaunes de mettre à disposition des cahiers de doléances en mairie est très intéressante.

Autant de domaines où nous avons une conception différente de l'action de la majorité municipale.

Nous affirmons nos positions et nos différences pour la défense de tous les Murois, sans oublier les plus fragiles. Nous travaillons malgré un fonctionnement que la majorité veut tendu : accès difficile, voire impossible à l'information (4 délibérations ont été annulées pour défaut d'information à l'opposition) ; des commissions officieuses où les élus de la majorité seuls décident, et des commissions officielles où les projets sont déjà bouclés ; des votes aux Conseils Municipaux connus d'avance sans aucun débat possible. Nous regrettons autant d'hostilité envers l'opposition et les électeurs qu'elle représente.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Thierry Helme, Christelle Preux, Carlos Rivière

www.facebook.com/La-Mure-ensemble-aujourd'hui-et-demain

Naissances

Jelena BOREL, Margot PARRAUD, Rutherford BIZIMANA, Julie CALVAT KORCHOUNOVA, Robin GAUTHIER, Noha SANDER, Emma DUC, Soane NUSSBAUM IVOS, Télia NUSSBAUM IVOS, Chami TOUBAL, Sonny VEOUAUD, Louise CURT, Hira SENCAN, Léa TERREAU, Alexis BESSON, Lou BERTOLI, Liana YANKAM, Maximilian YANKAM.

Mariages

Sébastien GEISH et Marie VAUTRIN, Julien GIRARDI et Julie PERON, Athmane BRAHMIA et Jessica BESSON, Loïc NEF et Aurélie GONCALVES, Kamel TOUBAL et Lalia SERIK, Ali BEN AMAR et Myriam HAMDANI, Robert FELIX et Anne CHEVALIER, Medhy FAKID et Anaïs REYNIER-CHARLES, Jérémy BENSÀ et Nathalie DONNARIEIX, Patrick BARTHELEMY et Gwendolyne GIROUD, Guillaume TOURBIER et Cloé PRIEST, Abdelmagid AMMARI et Sarra RAFOUR, Julien PERRIN et Audrey MOLLI, David BERTUZZI et Patricia CENTELEGHE, Nicolas DELABOVE et Marine JACQUET, Mohammed BOUMEDIENE et Aziza SIAKENE.

Décès

Roland MICHON, Sabine KRUSZEWSKA v. GRUCA, Charlotte TROUSSIER, Jean TRIPIER, Irène FREYNET v. ROIZON, Yenok HACOPIAN, Francesca MANGANI veuve CHARILLAT, Jeanne SALLA v. GRAS, Marianne MANCA v. LAFAY, Adélina CORSINI v. DUCLOT, Gilbert MOUTTET, Anna BOTTERO v. CORMONS, Alphonse PALUZZANO, Chantal RICHARD, Albert VINCENT, Marie ANDRÉOLETTI v. PAYAN, Jacqueline DELCROS DE LESTRAC, Jeanne PEYRIN ép. REBREYEND, Denise BAGEDDA, Jean PEYRIN, Jeanne MARNAN v. CASU, Pierre GHIRONI, Janine CHAMBARD v. DELLA-GIOVANNA, Irène DESMOULINS v. MIARD, Paulette DESMOULINS, Angéla GIRARDI, Jean-Paul PARAT, Lucette PERRIN-PATRAS v. MONDON, Ernest JOURDAN, Alexita FORTANIER, Henri LECAT, Claudette ROTA, Marie-Christine MARCHIOL, Monique REYNAUD, Josette POURCHIER ép. CAVALIÉ, Marie Louise TROUSSIER v. REVOL, Yves COCHARD, Rose ILARDO v. CAPRERA, Georgette TEYSSÈDRE v. DUPERRAY, Edmond SELME, Georgette GRATAROLY v. CHERCHI, Laëtizia SALVI veuve MILESI.

Le Scanner inauguré... L'Hôpital baptisé « Fabrice Marchiol »



Nouvelle enseigne du Centre Hospitalier Fabrice Marchiol.

C'était le 28 novembre 2018 à l'hôpital de La Mure. Une réception officielle était organisée à double titre : **l'inauguration du scanner de la Matheysine** et la dénomination du **Centre Hospitalier Fabrice Marchiol**. C'est par deux vibrants hommages, de Babette Marchiol et de Cédric Vial, qu'a débuté la cérémonie devant de nombreux invités, élus, représentants d'institutions, agents hospitaliers, famille et proches de Fabrice Marchiol. La nouvelle enseigne a alors été dévoilée sur la façade de l'établissement dans une ovation méritée à l'adresse de celui qui avait fait du combat pour l'hôpital sa priorité.

« Cet hôpital était ta fierté. Qu'il porte ton nom est désormais la nôtre ! »

Les prises de paroles se sont enchaînées, évoquant l'action de Fabrice, son engagement, la situation actuelle du centre hospitalier et l'arrivée récente du scanner à La Mure, un challenge qu'il avait lancé et qui n'avait rien d'utopique au vu du résultat présent.

Au fil des interventions de **Monique Sorrentino**, Directrice Générale du CHU, d'**Eric Bonnier**, Maire de La Mure, de **M-Claire Terrier**, Conseillère régionale, de **M-Noëlle Battistel**, Députée et de **Lionel Beffre**, Préfet de l'Isère, le décor était parfaitement posé et l'historique des actions bien relaté... sans oublier la Sénatrice **Frédérique Puissat** qui, quelques instants durant, a exposé l'assistance à un puissant vent d'émotion, décrivant les souvenirs et la personnalité de Fabrice Marchiol avec les mots les plus justes, dotés d'une capacité naturelle à nouer les gorges de tous ceux qui l'ont côtoyé.



De nombreux hommages ont été rendus.

Eric Bonnier, Président du Conseil de Surveillance, a rappelé en plusieurs étapes l'engagement de Fabrice qui avait souvent mené ce combat dans l'ombre, se sentant parfois seul sur ce dossier au début des années 2000, et qui luttait sans relâche pour la préservation de cet hôpital.

L'établissement s'est alors caractérisé par **une restructuration réussie, citée comme « cas d'école »**, une mise en œuvre inédite et visionnaire qui vaudra à Fabrice Marchiol d'être nommé en 2007 à **la Commission Larcher**, instaurée par le Président de la République sur la réforme de l'hôpital public, puis élu comme vice-président de la **Fédération Hospitalière de France**.

« Merci Fabrice pour ton engagement, merci pour ton action. L'établissement porte maintenant ton nom, cela permettra de ne pas oublier et sois assuré que nous tacherons d'y faire honneur ».

Le deuxième temps fort de cette cérémonie concernait **l'inauguration du scanner**, en fonctionnement depuis juin 2018.



Le scanner est opérationnel depuis juin 2018.

L'établissement doit s'inscrire comme un élément moteur pour l'accès à des soins adaptés et de qualité sur notre territoire.

Le scanner est aujourd'hui **un élément de diagnostic indispensable** pour les urgences, il représente **une attractivité nécessaire** pour de jeunes médecins urgentistes qui considèrent le scanner comme un équipement de base incontournable ; tout comme pour **le personnel de radiologie qui se voit valorisé** par la manipulation de cet appareil.

En conclusion de son intervention, le Maire Eric Bonnier a déclaré devant toutes les instances représentées, qu'il profitait de cette belle occasion pour lancer l'appel en faveur d'un grand projet de reconstruction du **« Centre Hospitalier Fabrice Marchiol »**.

Il a confirmé que cette cérémonie n'était pas un aboutissement en soi, ni un point final, mais bel et bien un point de départ d'une nouvelle aventure !!